

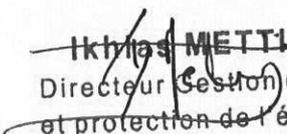
FICHE SIGNALÉTIQUE

SG OPTIMAL OBLIG

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 15/06/2021 sous la référence n° VP21115


Ikhlouf METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne
Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

SOGECAPITAL GESTION
55, Bd. Abdelmoumen
CASABLANCA
Tél : 05 22 43 98 10
Fax : 05 22 26 40 25
Hamm Elougt



I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : OMLT
- Sensibilité min : 1.2 (Exclu)
- Sensibilité max : 5.2 (Inclus)
- Indice de référence : MBI Global (Moroccan Bond Index) tel que publié par BMCE CAPITAL
- Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est de fournir à ses souscripteurs une performance qui s'aligne à moyen long terme sur son benchmark 100% MBI Global, à travers des placements essentiellement effectués en produits taux, tout en saisissant les opportunités qui pourraient se présenter sur le marché action.

- Stratégie d'investissement :

Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM «Obligations Moyen et Long Terme», créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. L'univers d'investissement du fonds est constitué de :

- Actions ;
 - Certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription ;
 - Titres de créances négociables ;
 - Titres de créance émis ou garantis par l'Etat ;
 - Obligations privées ;
 - Parts/actions d'OPCVM ;
 - Titres de fonds de placement collectifs en titrisation ;
 - Titres d'organismes de placement collectif en capital ;
 - Placement en devises à l'étranger tout en respectant la réglementation en vigueur ;
 - DAT ;
 - Opérations de pension ;
 - Le fonds pourra réaliser des opérations de prêt-emprunt de titres dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur ;
 - Le fonds pourra également investir dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts.
- Durée de placement recommandée : Supérieure à 18 mois
 - Souscripteurs concernés : Grand public. Personnes physiques ou morales résidentes et non résidentes.

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01/01 au 31/12**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée le 1er jour ouvrable qui suit son calcul dans les locaux de Sogécapital Gestion et dans le Réseau de la Société Générale Marocaine de Banques. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous :**
 - o **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de la Société Générale Marocaine de Banques ainsi qu'au siège de Sogécapital Gestion au plus tard à 10h30 le vendredi.**
 - o **Lieu de réception des souscriptions et rachats : Réseau Société Générale Marocaine de Banques et Sogécapital Gestion**
 - o **Calcul du prix de souscription : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre d'actions en circulation) majorée de la commission de souscription**
 - o **Calcul du prix de rachat : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre d'actions en circulation) minorée de la commission de rachat.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des revenus. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite « Intérêts courus ».**

III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 0,5 % HT maximum des montants souscrits
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachats s'élèvent à 0,1 % HT maximum des montants rachetés
 - Cas d'exonération :
 - Pour les souscriptions/rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat/souscription portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative. Le prix sera égal à la valeur liquidative.
- Frais de gestion :

Le taux des frais de gestion maximum est de 0,75% H.T l'an. Les frais de gestion sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des titres d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par SOGECAPITAL GESTION. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du trimestre.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications :	20 000 DH (HT)
(2) Frais commissaire aux comptes :	15 000 DH (HT)
(3) Commissions AMMC :	0,025% (HT)
(4) Commission Maroclear (commission de gestion du compte émission) :	300 DH Tarif mensuel HT
(5) Maroclear (droit d'admission)	Selon les conditions en vigueur
(6) Frais Dépositaire	0.02% HT
Prestations de Sogécapital Gestion	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **30/04/2012, AG/OP/059/2012**
- Société de gestion : **SOGECAPITAL GESTION**
- Dépositaire : **SGMB**
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Adresse	Téléphone
Réseau SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINES DE BANQUES	Directeur d'agence ou les chargés du compte	55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca	05 22 43 88 88
SOGECAPITAL GESTION	Direction commerciale	55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca	05 22 43 98 10

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.